Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 16/09/2025 - 133125 - 2017 B 12886 - 829 912 989 - ABN PRO POSE

ABN PROPOSE
Société par actions simplifiées
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 11 Rue CAMBRAI
IMMEUBLE L'ARTOIS
75019 PARIS
RCS 829 912 989

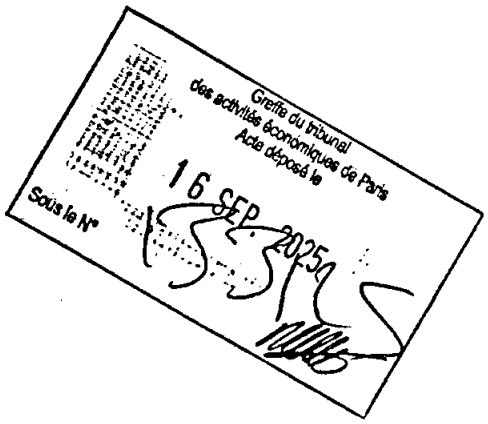

Procès-verbal de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 09 Novembre 2023

L'an deux mille Vingt trois
Le 09 Novembre
A 11 heures

Les actionnaires de la **SAS ABN PROPOSE** au capital de 10 000 euros ***divisés en 2000 parts sociales*** dont le siège est au 11 Rue CAMBRAI-IMMEUBLE L'ARTOIS 75 019 PARIS, se sont réunis au dit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement par le président.

L'assemblée est présidée par Monsieur NOEL Lucien.

Sont présents :
- *Monsieur NOEL Lucien*
  A concurrence de 680 parts, numérotées de 1 à 680 inclus

- *Madame BRELURUT Aissata*
A concurrence de 660 parts, numérotées de 681 à 1340 inclus

- *Monsieur NOEL Blaise*
A concurrence de 660 parts, numérotées de 1341 à 2000 inclus

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'il peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 20212.
- Affectation des résultats
- Question diverses

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :
- Les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2022
- Le rapport du président
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président donne lecture du rapport de la présidence.
Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne souhaitant intervenir, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la présidence pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Les associés décident d'affecter la perte de l'exercice clos le 31/12/2022 qui est de **(21 945.00 euros)**, en report à nouveau négatif.

Troisième résolution

L'assemblée donne tous les pouvoirs à ***Monsieur NOEL Lucien*** pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président.

Le président

ABN PROPOSE
149, avenue du Maine 75014 Paris
e-mail : abnpropose@gmail.com
Tél. : 06 63 28 77 24
Siret : 829 912 989 00037 - APE : 4332A
TVA intra. : FR 15 829 912 989

RAPPORT DE GESTION

SAS ABN PROPOSE

Rapport de gestion concernant les opérations de l'exercice clos le 31/12/2022.

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de la société, pour que vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 et vous rendre compte de l'activité de notre société au cours de ce même exercice.
Nous précisons que les convocations ainsi que tous les documents et pièces prévus par l'article R.223-18 du code de commerce vous ont été adressés quinze jours au moins avant la date de l'assemblée.
En outre, l'inventaire a été tenu à votre disposition au siège dans un délai prescrit par le même article.

- Établissement des comptes annuels.

Nous vous indiquons que les comptes annuels de la société, soumis à votre approbation, ont ete établis dans les mêmes formes et selon les mêmes méthodes que l'exige la loi.

- L'activité de la société durant l'exercice écoulé.

a) Année 2022

Au cours de l'année 2022, dont l'exercice comprend 12 mois, la société a eu une perte de **(21 945.00 euros)**. Nous avons honoré nos engagements de payement avec les organismes sociaux et fiscaux.

b) Perspectives

A l'aube de l'année 2023, nous envisageons une augmentation de notre chiffre d'affaires. Nous apporterons une amélioration au niveau de la qualité de nos services et travailler plus sur la maitrise des couts d'achats des materiaux. Nous envisageons des embauches en 2023.

c) Les notions utilisées

-Les immobilisations : les amortissements sont calculés de façon linéaire.
-Les achats : cette rubrique comprend les achats de marchandises, les locations, les honoraires, les réparations.
-Les frais de personnel : ils comprennent uniquement les salaires des employés au nombre de 6.
-Les frais financiers : ils comprennent les agios sur découverts et les intérêts sur les prêts.

- Affection du résultat

- L'activité en cours de cet exercice a dégagé un résultat négatif (voir compte de résultat) résultat mis en report à nouveau négatif.

Le président

ABN PRO POSE
149, avenue du Maine 75014 Paris
e-mail : abnpropose@gmail.com
Tél. : 06 63 28 77 24
Siret : 829 912 989 00037 - APE : 4332A
TVA intra. : FR 15 829 912 989

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ** N° 2033-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise ABN PRO POSE — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 11 RUE CAMBRAI 75019 PARIS

SIREN 829129189

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 — Durée de l'exercice précédent* 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2022 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *		028	11 250	030 7 890	3 360
	Immobilisations financières * (1)		040		042	
		Total I (5)	044	11 250	048 7 890	3 360
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052	
	STOCKS Marchandises *		060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	69 898	070	69 898
		Autres* (3)	072	10 715	074	10 715
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	3 465	086	3 465
	Charges constatées d'avance*		092	352	094	352
		Total II	096	84 431	098	84 431
		Total général (I + II)	110	95 681	112 7 890	87 790

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	10 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	1 000
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
	Report à nouveau	134	43 854
	Résultat de l'exercice	136	(24 869)
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	29 985
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	2 484
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	7 681
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 18 131)	172	47 640
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	57 805
	Total général (I + II + III)	180	87 790

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financieres à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d' un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

© Sage

(2) COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) — DGFiP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise: ABN PRO . POSE — Néant ☐*

Exercice N clos le: 31/12/2023

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		Services*		217		218	102 193
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée*					224	
	Subventions d'exploitation reçues					226	
	Autres produits					230	5
					Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	232	102 198
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stock (marchandises)*					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier ..... - immobilier :)					242	32 369
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 651)					244	1 889
	Rémunérations du personnel*					250	59 781
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	27 782
	Dotations aux amortissements*					254	2 250
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262	5
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
					Total des charges d'exploitation (II)	264	124 077
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(21 879)
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	67
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347				300	2 924
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôts sur les bénéfices* (VII)						306	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)						310	(24 869)

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2 — 312 — 314 24 869

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318	
	Provisions non déductibles*				322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	2 924
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un créd-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU-TE (44 octies A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexies A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindecies)	138		
	Bassins d'emplois à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Investissements outre-mer	344		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
Dont divers	Créance report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655		350
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		
	Déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies F)	641	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col.1 Déficit col.2 352	354 21 945
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356	
	Déficits antérieurs reportables :* 41 975 ..... dont imputés sur le résultat :					360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col.1 Déficit col.2 370	372 21 945

© Sage

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - RÉINTÉGRATIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise ABN PRO POSE

Divers à réintégrer	Montant
AMANDE PV ET DIVERS PENALITES D'EXERCICES ANTERIEURS	2 923
AUTRES CHARGES EXCEP.	1

© Sage

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - DÉDUCTIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise ABN PRO POSE

Divers à déduire	Montant

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C-SD 2023

Désignation de l'entreprise : ABN PRO POSE — Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	11 250	462		464		466	11 250	
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	11 250	492		494		496	11 250	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550	5 640	552	2 250	554		556	7 890
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570	5 640	572	2 250	574		576	7 890

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme*	Long terme		
						19%	15% ou 12,8%	0%
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)	579		Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL				596	585	597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

© Sage

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

DGFiP N° 2033-D-SD 2023

Désignation de l'entreprise : ABN PRO POSE

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	41 975
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés			983	
Déficits reportables			984	41 975
Déficits de l'exercice			860	21 945
Total des déficits restant à reporter			870	63 920

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

© Sage

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

5 DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E-SD 2023

Désignation de l'entreprise : ABN PRO POSE — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01012022 et clos le : 31122022 — Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée — TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	

V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	
Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence 024 du 160 au		
Date de cessation	186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

© Sage

6 **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** N° 2033-F-SD 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022 SIREN 829 912 989

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABN PRO POSE

ADRESSE (voie) 11 RUE CAMBRAI

CODE POSTAL 75019 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s) | Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions | Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s) | Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions | Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7 FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

(1) Néant * ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022 SIREN 829912989

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABN PRO POSE

ADRESSE (voie) 11 RUE CAMBRAI

CODE POSTAL 75019 VILLE PARIS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2023

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
ABN PRO POSE 11 RUE CAMBRAI 75019 PARIS France	11 RUE CAMBRAI 75019 PARIS
SIRET 82991298900029	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées : POSE DE MENUISERIEMIXTES — Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	21 945
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
	Autres PV imposables à 19%		PV à long termeimposables à 0%	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur ☐	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐	Autres dispositifs ☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies ☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐		
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la *société tête de groupe*	

© Sage

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF ☐ Nom et adresse du prestataire

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	*Tél :*
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ *Viseur conventionné* ☐ *N° d'agrément CGA*	Date : 09112023 Lieu : PARIS Qualité : PRESIDENT Nom du signataire : M NOEL LUCIEN

© Sage

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD (2023)

Si déposé néant, cochez la case ☐

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	*a*		payées par un établissement chargé du service des titres	*b*	
Montant des distributions correspondant à des *rémunérations* ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					*c*	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					*d*	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					*e*	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					*i*	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					*j*	
Montant des revenus répartis (5)					*Total (a à h)*	

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement Indemnités forfaitaires 5	 Remboursements 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 Indemnités forfaitaires 7	 Remboursements 8

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

© Sage

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2036 *bis-SD*
(2023)

Timbre à date du service

Formulaire obligatoire
(article 261 B du
Code général des impôts)

DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE DES SOCIÉTÉS DE MOYENS QUI ONT OPTÉ POUR L'IMPOSITION D'APRÈS LEUR BÉNÉFICE RÉEL ET GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Sociétés et groupements ayant pour objet de permettre à leurs membres l'utilisation commune de moyens nécessaires à l'exercice de leur profession.

EXERCICE OUVERT LE 01012022 **ET CLOS LE** 31122022

DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ (dénomination et forme)

ATTENTION : toutes les entreprises ont désormais l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et les annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Adresse de la direction	Ancienne adresse en cas de changement
Société anonyme ABN PRO POSE 11 RUE CAMBRAI IMMEUBLE L'ARTOIS 75019 PARIS	

La présente déclaration complémentaire, souscrite en un seul exemplaire, doit être jointe à la déclaration de résultat des sociétés et groupements soumis aux dispositions de l'article 261 B du code général des impôts qui exonère de la T.V.A., sous certaines conditions, les remboursements exacts de frais effectués par les membres de ces sociétés en contrepartie de services qui leur sont rendus et qui concourent directement et exclusivement à la réalisation de leurs opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

Elle ne dispense pas les personnes morales effectuant des opérations taxables de souscrire au service des impôts des entreprises les déclarations de chiffre d'affaires habituelles.

Les dépenses à répartir sont les dépenses communes effectuées par la société en vue de mettre à la disposition de ses membres les moyens nécessaires à l'exercice de leur profession. Elles ne comprennent pas les dépenses particulières des associés telles que les cotisations personnelles, les frais de déplacements... Il convient d'isoler et de distinguer (en les soulignant d'un trait) les dépenses communes dont le remboursement est exonéré de T.V.A., à savoir : les dépenses correspondant uniquement à des prestations de services qui concourent directement et exclusivement à la réalisation d'opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

La répartition des dépenses communes entre les associés doit se faire en imputant à chacun le coût exact des achats, fournitures ou services le concernant et en répartissant de la même manière les amortissements régulièrement comptabilisés.

Des précisions concernant les différentes colonnes sont données ci-après :

- colonne 1 : nombre de parts détenues par associé dans la société.
- colonne 3 : fournitures et produits achetés pour le compte des associés, dépenses de chauffage, eau, gaz, électricité, fournitures de bureau, ainsi que les dépenses d'acquisition de petits matériels et outillages et matériels et mobiliers de bureau et logiciel d'une valeur unitaire inférieure à 500 euros hors taxes.
- colonne 8 : primes d'assurances, frais de documentation, frais de personnel intérimaire, honoraires et commissions, frais postaux et frais de télécommunications, services bancaires et autres charges externes,
- colonne 9 : impôts professionnels établis au nom de la société (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe sur les salaires, droits d'enregistrement et de timbre),
- colonne 10 : rémunérations du personnel, y compris les charges sociales salariales,
- colonne 13 : intérêts de prêts contractés pour les besoins de l'entreprise,
- colonne 15 : le total global de cette colonne doit correspondre au total des dépenses réparties entre les associés et remboursées par eux, que ce remboursement soit réalisé par versement direct ou inscription à un compte courant.

Arrondis fiscaux : Ne pas porter de centimes, l'arrondissement s'effectue à l'unité la plus proche, les fractions d'euro inférieures à 0,50 sont négligées, celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour 1.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

A PARIS, le 09112023

Signature,

Nom et qualité du signataire LUCIEN NOEL
PRESIDENT

© Sage

Les montants sont arrondis à l'euro le plus proche, explications au recto.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ASSOCIÉS			ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS											
Dépenses communes dont le remboursement est exonéré de TVA	Nombre de parts	NOM, PRÉNOMS PROFESSION LIEU PRINCIPAL D'EXERCICE DE LA PROFESSION	Achats	CHARGES EXTERNES					Impôts taxes et versements assimilés	CHARGES DE PERSONNEL			Charges financières	Amortissements	Total par associé
				Locations mobilières ou immobilières	Charges locatives et de copropriété	Entretien et réparations	Transports de biens	Autres charges externes		Rémunérations		Charges de Sécurité Sociale et de Prévoyance			
										Salaires et appointements	Congés payés				
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
		REPORTS ÉVENTUELS.....													
		← TOTAL PAR COLONNE →													

Si le nombre de cadres est insuffisant joindre un état de même modèle et reporter les totaux dans le dernier des cadres ci-dessus.

© Sage